

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

-----

**Commune de SAINT LEONARD**

-----

**SOCIÉTÉ R.L.D. 2**

-----

**ENREGISTREMENT D'UNE BLANCHISSERIE**

-----

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La Société R.L.D. 2, dont le siège social est 106, Avenue Max Dormoy – 92120 MONTROUGE, a déposé une demande et un dossier à l'effet d'être enregistrée pour l'exploitation d'une blanchisserie, 29, Boulevard de la Liane à SAINT LEONARD (62360).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du **6 octobre 2016**.

Le dossier est consultable en mairie de SAINT LEONARD, lieu d'implantation du projet, du **lundi 31 octobre 2016 au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement ou par voie électronique à l'adresse suivante « [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr) » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la Préfète du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.